

## Conseil Municipal du 04 Juillet 2023

### Extrait du registre des délibérations

D 9-3/2023

Cession de  
Certificats  
d'Economie  
d'Energie (CEE)

Approbation

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

#### Conseillers en exercice

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

#### Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK  
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE  
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX  
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN  
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX  
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

#### Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Madame Danielle SENECHAL :

Le dispositif des certificats d'Economies d'énergies (CEE) constitue l'un des instruments financiers de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réaliser des actions en faveur des économies d'énergie imposées par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (nommés « les obligés »).

Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Ces actions d'économies sont ensuite transformées en « certificats d'économies d'énergie » plus communément appelés CEE.

Les CEE sont attribuées, sous conditions de services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées comme les collectivités) réalisant des opérations d'économies d'énergie comme sur le patrimoine bâti par exemple.

Les CEE sont quantifiées en kWhcumac et ont une valeur variable sur le marché en fonction des quotas à atteindre pour les « obligés » qui en font varier le cours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

Considérant la volonté de la Ville de Saint André de poursuivre sa politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques,

Considérant l'intérêt pour la Commune de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

APPROUVE : le projet de convention entre la société HELLIO SOLUTIONS et la Commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie sur les travaux d'éclairage public.

APPROUVE : le projet de convention entre la société DALKIA et la Commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie sur les travaux inhérents à l'exploitation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

AUTORISE : ainsi le transfert des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

AUTORISE : Madame le Maire à signer le ~~procès-verbal~~  
avec les sociétés HELLIOS SOLUTIONS pour l'éclairage public et DALKIA France pour l'exploitation de chauffage et production d'eau chaude sanitaire.

AUTORISE : Madame le Maire à signer tous les actes y afférents,

DIT : que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 059-215905274-20230704-DEL9\_3CM040723-DE